

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.148

Opération
"Barrouilhet" :
création d'une
autorisation
d'engagement et des
crédits de paiements
(AE n° 2 - Budget
annexe transports en
commun)

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Vincent YOU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.148**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

OPERATION "BARROUILHET" : CREATION D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AE N° 2 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN)

Vu les articles L.2311-3-II et R2311-9 du CGCT qui prévoient que les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

Vu la délibération cadre n°144 du conseil communautaire du 12 mai 2016,

Il est précisé que cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles GrandAngoulême s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.

GrandAngoulême versera une subvention exceptionnelle d'équipement à la commune d'Angoulême, plafonnée à 50 % du montant des travaux hors subventions perçues par la commune pour cet aménagement estimé à 4 000 000 M€ d'euros HT, soit 2 000 000 €.

Il est donc proposé de créer une autorisation d'engagement « OPERATION BARROUILHET » pour la période 2017-2019 en vue de favoriser la restructuration du futur réseau de transport en commun.

La répartition des crédits s'établit de la manière suivante :

Autorisation d'engagement	Montant	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
OPERATION BARROUILHET	2 000 000 €	50 000 €	150 000 €	1 800 000 €

Cette répartition sera précisée dès l'approbation des travaux par la commune d'Angoulême, maître d'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

DE CREER l'autorisation d'engagement n° 2 « OPERATION BARROUILHET » pour 2 000 000 € sur le budget annexe Transports en commun.

DE REPARTIR les crédits de paiement sur les exercices de 2017 à 2019 conformément au tableau ci-dessus à l'article 6742 « subventions exceptionnelles d'équipement ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 18 mai 2016